



## RESPONSABLE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

390 Rue Henri Fabre  
38926 Crolles Cedex

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Référence de l'offre</b>       | <b>Direction Eau &amp; Assainissement – 038231201308349</b>  |
| <b>Date de diffusion</b>          | 28/12/2023   |
| <b>Nombre de poste</b>            | 1  |
| <b>Poste à pourvoir le</b>        | <b>19/02/2024</b>  |
| <b>Date limite de candidature</b> | 27/01/2024   |
| <b>Type d'emploi</b>              | Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité   |
| <b>Type de recrutement</b>        | Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1, 2 ou 3 ans renouvelable   |
| <b>Cadre d'emplois</b>            | <b>Des techniciens territoriaux - Catégorie B (filière technique)</b>  |
| <b>Lieu de travail</b>            | Service des eaux – ZAC de Tire Poix 38660 St Vincent de Mercuze  |
| <b>Temps de travail</b>           | <b>Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)</b>  |
| <b>Environnement de travail</b>   | <p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>Au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (près de 70 agents), créée en 2018 lors du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le service public d'assainissement non collectif a pour objectif d'harmoniser les pratiques sur le territoire (environ 4000 installations) dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>  |
| <b>Descriptif du poste</b>        | <p>En qualité de responsable du Service Public Assainissement Non Collectif et en lien avec le responsable technique assainissement, vous serez chargé(e) d'assurer le fonctionnement du Service et la mise en œuvre de la compétence assainissement non collectif.</p> <p>Vous encadrerez 2 techniciens chargés des contrôles réglementaires : conception /réalisation, contrôles ventes et périodiques.</p> <p>Vous pilotez la gestion des contrôles en interne ou prestés, l'accueil et l'information des usagers, élus... Vous élaborez et suivez le budget, en collaboration avec le service financier de la direction du service en veillant à l'équilibrer en recettes et en dépenses. Vous vous assurez de la veille réglementaire.</p> <p>Vous collaborez avec les agents de la direction, notamment les agents chargés des instructions des demandes d'urbanisme, des contrôles assainissement collectif, des contrôles Eaux Usées Non Domestiques, de la facturation, du SIG... mais également avec les autres directions (Finances commandes Publiques, RH...)</p> |
| <b>Missions</b>                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Piloter la gestion du SPANC afin d'en garantir le fonctionnement optimal dans le respect de la réglementation</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Rédiger les procédures et notices</li><li>- Contrôler le/s prestataire/s</li><li>- Suivre les études techniques</li><li>- Rédiger les pièces techniques des marchés nécessaires au fonctionnement du SPANC</li><li>- Mettre en place des procédures de travail, tableaux de bord et indicateurs nécessaires au suivi de l'activité en vue d'une organisation efficiente : bonne instruction des demandes, facturation des usagers et leur information.</li></ul></li><li>• <b>Contrôler les installations et tenir des permanences téléphoniques</b></li></ul>   |

- Réaliser des contrôles de conception/implantation et de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif, le suivi des travaux neufs et de réhabilitation
- Assurer les permanences téléphoniques
- **Gérer un budget**
  - Réaliser les bons de commande et valider les factures
  - Elaborer les budgets prévisionnels
  - Garantir l'exécution budgétaire
- **Encadrer et gérer du personnel**
  - Organiser et suivre l'activité des 2 agents
  - Assurer le contrôle du suivi des normes d'hygiène et de sécurité
  - Contribuer au recrutement, évaluer les agents
- **Participer à l'amélioration continue du service**
  - Participer à l'amélioration des outils de suivi
  - Identifier des pistes de progrès et émettre des propositions

**Diplôme(s)**

Formation supérieure dans les métiers de l'eau (type BTS GEMEAU) souhaitée

**Profil demandé**

**Expérience confirmée en Assainissement Non Collectif exigée (> 10 ans) + expérience en gestion d'un SPANC**

Connaissances de la réglementation sur l'hygiène et la sécurité, sur la formation  
Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales notamment les marchés publics

- ✓ Aptitude managériale
- ✓ Capacité à fédérer, esprit collaboratif
- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse
- ✓ Capacité à rendre compte
- ✓ Sens de l'organisation, des priorités et des responsabilités
- ✓ Aisance relationnelle
- ✓ Permis B obligatoire.

**Spécificités du poste**

Présence éventuelle sur des réunions publiques

**Rémunération pour un temps complet**

Salaires **minimum** par mois de 1836.19 € brut (échelon 1) + 500 € brut prime fonction + prime complémentaire équivalente à 1/12<sup>ème</sup> de la rémunération.

**Avantages**

Télétravail, aménagement du temps de travail, RTT, tickets restaurant, participation transport, participation mutuelle santé (labélisation), participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours), prise en charge d'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), adhésion possible au Comité d'œuvres Sociales interne (COS).

**Procédure**

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://www.le-gresivaudan.fr/115-offres-d-emplois.htm> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

**Règle statutaire**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2<sup>o</sup> du CGFP).

**Travailleurs handicapés**

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.